

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 76 modifiant le dernier alinéa de l'article 1er de l'arrêté n° 1098 du 20 novembre 1937

n° 76

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 janvier 1941

Numéro JO
n° 531 du 28/02/1941

Date du numéro
28 février 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 1098 du 20 novembre 1937 ainsi que tous les textes qui y sont visés

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 28 janvier 1911 : Sous réserve d'approbation par le Secrétaire d'Etat aux colonies.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Le dernier alinéa de l'article 1 de l'arrêté n° 1098 du 20 novembre 1937 est modifié comme suit : « Agent étranger au service météorologique chargé d'observations dans les stations météorologiques. »

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie.

NOUAILIETAS